

CNRActu@

Magazine mensuel diffusé par le CNRAA

N° 9 – Mars 2003



Sommaire

Vie du CNRAA

Au programme...

Diplômes

Formation des personnels

Livret d'apprentissage

Lu ici et là

Notes publiées

Partenariats

Rénovation des CAP

Réponses apportées

Vie du CNRAA

Pics de consultation

Avec 16 985 accès en janvier, 11 401 en février et environ 16 000 en mars 2003, les internautes ont visité les diverses pages offertes à la consultation sur le site web du CNRAA.

Notons par ailleurs que pour la période du 1^{er} septembre 2002 au 31 janvier 2003, 105 demandes de résolution de problèmes ont été traitées par le CNRAA. Ce nombre de demandes est en légère baisse (130 du 1^{er} septembre 2001 au 31 janvier 2002) et ceci s'explique probablement par la " qualité " des informations véhiculées dans la page des *Actualités*.

Pour trouver des réponses adaptées à toutes vos questions dans le champ de l'apprentissage, le CNRAA vous propose ses services et son assistance dans des domaines diversifiés :

- Mise en ligne hebdomadaire des pages d'*Actualités* qui servent à communiquer rapidement des informations concernant le réseau apprentissage (textes réglementaires, création ou modification de diplômes, nouvelles des ROP...)
- Gestion et mutualisation des outils et des pratiques par des échanges de services (outils de l'alternance, séquences de formation, bibliographies...)
- Résolution de problèmes professionnels concrets et spécifiques
- Publication de ressources documentaires dans la collection *Apprentissage*
- Information et communication par l'intermédiaire du magazine électronique, le *CNRActu@*
- Appui à la formation des acteurs du réseau par l'apport en particulier de ressources documentaires et d'accès à des compétences pour former et informer

Retrouvez les actualités mises à jour chaque semaine sur : <http://www.ac-nancy-metz.fr/cnraa>

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Votre avis peut nous permettre d'améliorer sans cesse nos services.

Contactez le CNRAA au 03.83.15.23.80 ou par e-mail : Bernard.Rothan@ac-nancy-metz.fr

Au programme...

Réunion du ROP 3

Les 13 et 14 mai au lycée hôtelier de Metz



Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

- Rapport de l' inspection générale sur l' activité des SAIA
- Rapport de l' inspection générale sur le fonctionnement du contrôle en cours de formation
- Contribution des entreprises à la qualité globale de l' apprentissage
- Contribution de l' organisation pédagogique et des formateurs à la qualité de l' apprentissage
- La pédagogie de l' alternance : une démarche en panne ?
- L' individualisation et la fonction de formateur
- L' accompagnement des jeunes dans le parcours de formation et d' insertion
- Place de l' apprentissage dans les programmes académiques de développement des formations

Réunion du ROP 5

Le 8 avril 2003 au CFA François Rabelais de Dardilly

Propositions des travaux :

- Le lycée des métiers, facteur de développement de l'apprentissage et de l'alternance
- La rénovation des CAP : quelles stratégies pour les CFA ?

Une réunion de travail de l'équipe nationale d'animation des ROP est prévue les 14 et 15 mai 2003 :

- Le 14 mai au lycée hôtelier de Metz
- Le 15 mai dans les locaux du CNRAA.

Diplômes



Renovation des BTS Commerciaux

Présentation des deux nouveaux BTS "Négociation et relation client" et "Management des unités commerciales" qui remplaceront respectivement les BTS "Force de Vente" et "Action commerciale" à la rentrée 2004.

Compléments d'informations sur : <http://www.ac-nancy-metz.fr/crm/accueil/plansite.HTM>

Modification du règlement du BEP

Le JO publie un décret modifiant le règlement d'examen du BEP sur le point particulier des absences à certaines épreuves. Il est applicable dès 2003.

" (...) Lorsqu' un candidat est déclaré absent à une ou plusieurs épreuves, le diplôme ne peut lui être délivré. Toutefois, en cas d' absence justifiée, la note zéro lui est attribuée pour chaque épreuve manquée et le diplôme peut être délivré si les conditions prévues au premier alinéa du présent article sont remplies. Dans le cas où le diplôme n' a pu lui être délivré, le candidat se présente à des épreuves de remplacement, dans les conditions fixées à l' article 17. "

Consultez le décret n° 2003-93 du 30 janvier 2003 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0300114D>

Circulaire d'organisation du BTS Informatique de gestion

Le BTS Informatique de gestion comporte deux options. Le « développeur d'applications » répond aux besoins des utilisateurs en installant les solutions adaptées, en créant l'application qui convient, en assurant le suivi des programmes informatiques. « L'administrateur de réseaux locaux » installe et configure un micro-ordinateur, un réseau, un système client - serveur, un dispositif de sécurité...

Pour consulter la circulaire d'organisation du BTS IG (session 2003) : <ftp://ftp.u-bourgogne.fr/pub/certa/bts-ig/session2003/Circulaire.pdf>

Un arrêté paru au JO du 19 février 2003 modifie le contenu du dossier d' examen du BTS Comptabilité et gestion des organisations.

Consultez l'arrêté sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS0300320A>

Formations des personnels



Comment sont formés les personnels enseignants des CFA ?

« Il est de la responsabilité des organismes gestionnaires des centres, employeurs des personnels, d'assurer ou de faire assurer la formation initiale ou continue des enseignants. Des organismes de formation nationaux existent. Des conseils régionaux ont mis en place des dispositifs. Les IUFM qui possèdent une capacité d'accueil adaptée à la formation des enseignants de l'enseignement technique peuvent organiser, à titre expérimental, des stages de formation continue des personnels de CFA. »

Source : L'apprentissage en questions. 131 réponses pour administrer, former, décider (2001) – p. 34

Des pistes à suivre pour se former

♣ Se professionnaliser :

- Le plan académique de formation (PAF),
- Les formations proposées par les SAIA,
- Le programme national de pilotage publié chaque année au BO,
- Les IUFM (29 IUFM en France), Institut universitaire de formation des maîtres. Les formations sur : http://www.iufm.education.fr/f_ formations.htm
- Le CNED, Centre nationale de formation à distance, propose plus de 3 000 formations qui concernent tous les niveaux de la scolarité, de l' enseignement élémentaire à l' enseignement supérieur, ainsi que formation professionnelle continue et les préparations aux concours de la fonction publique, <http://www.campus-electronique.tm.fr/Accueil/index.htm>
- Le CNAM, Conservatoire national des arts et métiers. Les formations sur : <http://www.cnam.fr/home/formations/index.htm>

♣ La VAE

La validation des acquis de l' expérience (VAE) est désormais un droit inscrit dans le Code du travail qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d' études, son statut, de demander la validation de son expérience professionnelle.

La seule condition requise est d' avoir exercé une activité d' une durée de trois ans en rapport avec la finalité du diplôme visé.

Sur Eduscol : <http://www.eduscol.education.fr/D0077/default.htm>

Selon le diplôme visé, il vous faudra vous adresser au dispositif de validation des acquis de l'expérience de votre académie pour les diplômes de niveau CAP, BEP, BP et BTS soit au service de formation continue des universités pour les diplômes post Bac.

Prenant en compte votre expérience professionnelle, le positionnement effectué par le dispositif académique vous permet de construire votre formation (durée, contenus, dispense éventuelle d'unité, adéquation avec le diplôme visé...).

♣ Un exemple : enquête auprès de l'ensemble des établissements préparant un titre ou diplôme des Services de l'Automobile : besoins en formation des enseignants de Lycée et des formateurs de CFA

Le Ministère de l' éducation nationale et l' ANFA ont réalisé une enquête en 2001 auprès de l' ensemble des établissements préparant un titre ou un diplôme des services de l' automobile afin d' actualiser l' offre formation nationale de l' ANFA et d' orienter les plans académiques de formation des enseignants et formateurs.

La synthèse et l' enquête sont disponibles sur http://www.educauto.org/DocOfficielle/doc_of.php

Livret d'apprentissage, instrument de liaison pour une alternance interactive

Le livret d'apprentissage constitue le support du suivi pédagogique de l'apprenti, lui permettant ainsi de mieux se situer à tout moment dans sa progression, tant aux niveaux de la formation théorique que des mises en situations professionnelles. Il est un des outils d'accompagnement et de communication entre le maître d'apprentissage et l'équipe pédagogique. En ce sens, ce document est un élément essentiel à la formation par alternance.

Pendant toute la durée de son contrat, chaque apprenti est en possession d'un livret d'apprentissage. Il est responsable de sa bonne tenue. L'apprenti sera tenu de le faire consulter et viser périodiquement par le maître d'apprentissage et par les enseignants.

Dans le cadre du ROP 7 (Caen, Nantes, Orléans-Tours, Rennes), un groupe de travail est actuellement mobilisé sur l'élaboration et le contenu d'un livret d'apprentissage. Un recensement de l'existant est en cours.

Nous faisons appel à vous pour nous faire parvenir sous quelle forme que ce soit (papier ou numérique) tous les outils de liaison (livret d'apprentissage, fiche de liaison, fiche navette, TSF...) actuellement en place dans votre CFA.

Lu ici et là

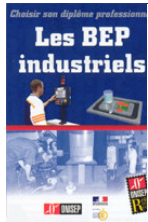


Après le BEP

Ce guide de l'ONISEP a pour objectif principal d'aider les élèves à préparer la suite de leurs parcours, de la poursuite d'études à la recherche d'emploi.

- Les poursuites d'études possibles après un BEP : quel diplôme choisir ? Un bac Pro ou un bac Techno ?
- Les autres formations et diplômes : MC (Mention Complémentaire), FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Local)...
- Etudier en travaillant : l'alternance, une autre façon d'étudier
- Entrer dans la vie professionnelle : la recherche d'emploi, les CIO (Centre d'Information et d'Orientation)

<http://www.onisep.fr/nancy/site/Expresso/apresbep.htm>



Choisir son diplôme professionnel Les BEP industriels

Cédérom dont la consultation permet une découverte concrète et interactive des contenus de formation des BEP industriels. Il aide au choix d'orientation en améliorant la connaissance que les jeunes ont des BEP.

<http://www.onisep.fr/nancy/site/Expresso/cdbep.htm>

Notes publiées



Les facteurs de réussite au BTS Des effets académiques forts Session 2001

Une étude ministérielle se penche sur les taux de réussite au BTS. C'est que les écarts d'une académie à l'autre sont très forts : 62% de reçus à Créteil contre 83% à Grenoble. Pour expliquer ces écarts, l'analyse statistique montre d'abord l'importance de l'origine scolaire : 89% des bacheliers généraux obtiennent le B contre 59% des bacs pro. L'origine sociale a également son importance, particulièrement quand il se cumule avec une faible origine scolaire. Mais l'étude va plus loin et compare les résultats académiques "toutes choses étant égales par ailleurs". Elle confirme les écarts importants d'une académie à l'autre.

Consultez la Note d'information du 03.13 (Mars) <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni0313.pdf>

Nouvelle circulaire sur "le lycée des métiers"

Le BO n°10 du 6 mars 2003 publie une nouvelle circulaire sur le lycée des métiers. Rappelant que "La dénomination "lycée des métiers" est un label qualité...

L'accès au label n'a donc pas pour objet de classer les établissements, par exemple en fonction de leurs résultats scolaires, mais d'inciter, au travers de leur projet d'établissement, tous les lycées offrant des formations professionnelles à rendre leur offre de formation cohérente et adaptée à la fois aux attentes des élèves et aux besoins de la Nation.

Circulaire 2003-036 en ligne : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo030306/MENE0300423C.htm>

Enseignement professionnel : Pourquoi les abandons en cours de formation ?

Les abandons en cours de formation interrogent non seulement sur les raisons du départ mais aussi sur ce qu'ont fait les lycéens depuis leur sortie du lycée professionnel. Les raisons sont multiples et les jeunes lycéens sont préoccupés par leur insertion professionnelle.

Après avoir quitté le lycée, leurs parcours sont complexes, et certains lycéens rencontrent des difficultés (la recherche d'emploi ou de formation s'est soldée par un échec et leur capital scolaire est faible). Leur projet professionnel, dans un proche avenir, est plutôt orienté vers la reprise d'études ou la recherche d'un emploi.

Consultez la Note d'information du 03.08 (février) <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni0308.pdf>

Partenariats

Le partenariat de l'éducation nationale avec le monde professionnel. Signature de trois conventions :

- Signature d'une convention entre le ministère de l'éducation nationale et le Comité central de coordination de l'apprentissage et des travaux publics (CCCA-BTP) afin d'informer les jeunes sur les métiers du bâtiment et d'assurer une coordination pédagogique avec les CFA de la profession (BO n° 8 du 20 février 2003).
http://www.rea.org/1actu/doc_bcdi/men_ccca.pdf

- La convention générale de coopération entre le ministère de l'éducation nationale et la Fédération de la Plasturgie.
<http://www.plasturgieducation.org/fr/frameset-part-men.html>

- Le ministère de l'éducation nationale et la Fédération des ascenseurs ont signé le 17 février 2003 un accord de partenariat de façon à mettre en place les formations nécessaires à cette demande (BEP, bac pro, BTS de maintenance des systèmes industriels).
<http://www.ascenseurs.fr/index2.htm>

La rénovation des enseignements généraux dans les CAP

Le contexte - Garantir l'accès de 100 % d'une classe d'âge à un diplôme qualifiant et donner les moyens à tous les salariés d'accéder à des emplois qualifiés, tel est l'enjeu de la rénovation du certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Cette rénovation répond à un double objectif qu'est celui de l'acquisition des compétences permettant l'exercice d'un métier, mais aussi de l'acquisition des connaissances fondamentales que réclament la compréhension du monde à l'exercice de la citoyenneté.

Il s'agit d'ouvrir l'accès au CAP à un large public, par le découpage en unités susceptibles d'être obtenues de manière disjointe.

Le niveau attendu pour le CAP - Les enseignements généraux et professionnels doivent permettre aux titulaires du CAP de s'insérer rapidement dans la vie professionnelle et de résoudre des situations variées, aussi bien dans le cadre de leur travail que dans leur vie professionnelle d'adulte et de citoyen.

La présentation des programmes - Présentés sous forme de référentiels, les nouveaux programmes des enseignements généraux comportent une partie commune à tous les CAP et des modules spécifiques à certaines spécialités afin de prendre en compte les exigences propres à chaque activité professionnelle.

Les enseignements généraux du CAP comprennent aujourd'hui les disciplines suivantes :

- Français - Histoire et géographie
- Mathématiques - Sciences
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Education civique, juridique et sociale
- Education physique et sportive
- Vie sociale et professionnelle
- Langue vivante.

Pour accéder aux programmes :

http://www.eduscol.education.fr/D0048/r_CAP.htm

Réponses apportées



Quel est le salaire d'un apprenti ?

La rémunération des apprentis est fixée en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi.

Le salaire varie selon l'ancienneté dans le contrat et l'âge de l'apprenti. Lorsque l'apprenti atteint l'âge de 18 ans ou 21 ans, le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit l'anniversaire du jeune.

Sur le site www.droitsdesjeunes.gouv.fr, à l'adresse :

http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr/chif_emploi.html#cont_orien, vous trouverez les principaux chiffres en vigueur au 1er juillet 2002 jusqu'au 30 juin 2003.



CNRActu@ est édité par le CNRAA

28, rue de Saurupt
BP 3052
54012 NANCY CEDEX

Tél. : 03.83.15.23.80
Fax : 03.83.15.12.18

Réalisation : Bernard Rothan ; Anne Walcaris

Site : <http://www.ac-nancy-metz.fr/cnraa/>